

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 - DÉCONFINEMENT

Digne-les-Bains, le 10/05/2020

Modalités d'accueil des usagers à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

Afin de respecter les mesures de protection sanitaire liées à la lutte contre la pandémie de covid-19, l'accueil du public à la préfecture et dans les sous-préfectures des Alpes-de-Haute-Provence a été suspendu depuis le 16 mars.

Uniquement sur rendez-vous

Dans le cadre du déconfinement, l'accueil du public à la préfecture et dans les sous-préfectures reprend progressivement et uniquement sur rendez-vous donnés par les services à compter du 11 mai afin de limiter le risque de deuxième vague épidémique.

Les usagers sont invités à se présenter à la date et à l'heure précise de leur convocation, munis d'un masque et d'un stylo personnel (encre noire ou bleue).

Point d'accueil numérique

Les démarches administratives liées à l'immatriculation des véhicules et aux permis de conduire se réalisent directement par internet sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) à l'adresse www.ants.gouv.fr. Les usagers qui rencontrent des difficultés dans la réalisation de ces démarches dématérialisées ont la possibilité d'être renseignés via le standard de la préfecture, au 04 92 36 72 00, ou à l'adresse <u>pref-pan-digne@alpes-de-haute-provence.gouv.fr</u>.

Des informations sur les téléservices peuvent, par ailleurs, être obtenues au 34 00 (coût d'un appel local).

S'adressant aux personnes ne disposant pas d'un outil informatique personnel, le point numérique, mis en place en préfecture et en sous-préfectures, offre un accompagnement personnalisé. Leur accès s'effectuera le matin exclusivement sur rendez-vous.

- A Digne-les-Bains : prendre rendez-vous à l'adresse pref-pan-digne@alpes-de-haute-provence.gouv.fr ou via le standard au 04 92 36 72 00.
- A Forcalguier: prendre rendez-vous au 04 92 36 77 45.

Commissions médicales

Les usagers dont les rendez-vous ont été annulés seront progressivement recontactés par téléphone, mail ou courrier postal. Il n'y a pas de démarche à entreprendre. Le cas échéant, les personnes concernées sont invitées à communiquer leur adresse électronique et/ou numéro de téléphone portable par messagerie à pref-commission-medicale@alpes-de-haute-provence.gouv.fr.

Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél: 04 92 36 72 10 04 92 36 73 16

Mél: pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Titres de séjour

La validité des titres de séjour expirés entre le 16 mars et le 15 mai a été prolongée de 6 mois, pour les titres suivants :

- visas de long séjour ;
- titres de séjour, à l'exception de ceux délivrés au personnel diplomatique et consulaire étranger;
- autorisations provisoires de séjour ;
- · récépissés de demande de titre de séjour.

Leurs nouvelles dates d'expiration s'échelonnent entre le 16 septembre et le 15 novembre 2020.

Les attestations de demande d'asile arrivant à échéance entre le 16 mars et le 15 mai, sont, quant à elles, prolongée de 3 mois.

Cette prolongation est automatique sans passage au guichet. Les usagers dont les rendez-vous ont été annulés seront progressivement recontactés par téléphone, mail ou courrier postal. Il n'y a pas de démarche à entreprendre.

Il est déconseillé aux étrangers porteurs d'un titre expiré bénéficiant de la prolongation de sortir du territoire français, au risque de rencontrer des difficultés pour entrer à nouveau sur le territoire.

A la différence des visas long séjour, les visas C dits court séjour / touristique ne sont pas prorogés automatiquement. Les personnes arrivées en France récemment sous couvert d'un visa court séjour et ne pouvant pas retourner dans leur pays d'origine doivent adresser leur demande de prolongation à l'adresse pref-rendez-vous-etrangers@alpes-de-haute-provence.gouv.fr.

La demande doit comporter les pièces suivantes :

- justificatif de domicile ou une attestation d'hébergement (et la copie de la carte d'identité de l'hébergeur);
- copie des billets d'avion ainsi que de leur annulation :
- pages du passeport : page d'identité, page avec le visa C et l'ensemble des tampons relatifs à l'entrée dans l'espace Schengen;
- une photo d'identité.

Pour rester informés, vous êtes invités à consulter régulièrement les comptes réseaux sociaux et/ou le site internet des services de l'Etat dans le département :

• www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr.

Les services de la préfecture restent à votre disposition aux adresses suivantes :

- pref-pan-digne@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
- pref-commission-medicale@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
- pref-rendez-vous-etrangers@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Déconfinement - Modalités d'accueil des usagers à la préfecture

- Ne vous déplacez pas en préfecture sans rendez-vous
- Veillez au strict respect de l'horaire de convocation
- Munissez-vous d'un stylo (encre noire ou bleue)
- Accès restreint aux seules personnes ayant rendez-vous. Aucun accompagnant admis hormis pour les personnes en situation de handicap et les personnes ne maîtrisant pas la langue française
- Respectez le lieu d'attente qui vous aura été désigné
- Respectez les consignes sanitaires et les gestes barrières (portez un masque, nettoyez vos mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée de la préfecture et des sous-préfectures, restez à plus d'un mètre de distance de vos interlocuteurs)